

GERARD PERRIER INDUSTRIE

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 6 juin 2019

Résolutions n°13 et 14

GROUPE SR CONSEIL

MAZARS ET SEFCO

GERARD PERRIER INDUSTRIE

Société anonyme au capital de 1 986 574 €
Siège social : Airparc – 160, rue de Norvège
Lyon Saint Exupéry Aéroport
69124 COLOMBIER SAUGNIEU
R.C.S : LYON B 349 315 143

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale du 6 juin 2019
Résolutions n° 13 et 14

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital et d'un montant maximal de 27 812 036 €, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

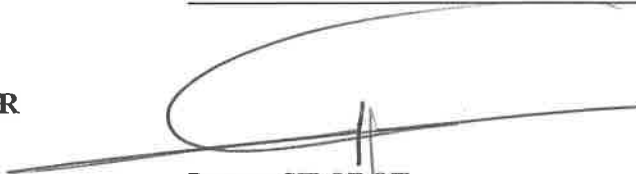
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à La Motte Servolex et à Valence, le 23 avril 2019.

Les commissaires aux comptes

**GROUPE SR
CONSEIL**



PIERRE SIRODOT

MAZARS ET SEFCO



FREDERIC MAUREL



MATTHIEU VERNET